



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
des TERRITOIRES

12 DEC. 2016

02011 LAON Cedex

Reçu le
14 DEC. 2016
ENV/ICPE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 8 décembre 2016

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation de l'Aviation civile de Picardie

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires de l'Aisne
Service Environnement
Unité de gestion des ICPE, Déchets
50 Boulevard de Lyon
02011 Laon Cedex

Nos réf. : 1584/DRP/LMU
Vos réf. : ICPE 44
Affaire suivie par : Lucas MUSSO
lucas.musso@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 44 11 49 05 - Fax : 03 44 11 49 08

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter – Projet éolien de Vieille Carrière.

Par courrier en date du 15 novembre 2016, vous avez transmis aux services de la délégation de l'Aviation civile de Picardie, pour avis, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article R512-2 du code de l'environnement, concernant un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes de Parpeville, Chevrésis-Monceau, La Ferté-Chevrésis et Surfontaine.

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que ce projet modifié, en tant qu'obstacle potentiel à la navigation aérienne, a fait l'objet ce jour d'un avis favorable de nos services, dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire. Cet avis vaut autorisation au titre de l'article R244-1 du code de l'aviation civile, conformément à l'article R425-9 du code de l'urbanisme.

D'autre part, l'implantation des douze aérogénérateurs respecte les distances minimales d'éloignement des radars et des moyens de radionavigation de l'aviation civile définies à l'article 4 de l'arrêté du 26 août 2011 *relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement*. Il n'est donc pas nécessaire que le pétitionnaire obtienne l'accord écrit de nos services mentionné dans cet article.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

L'Inspecteur de Surveillance Développement Durable


Lucas MUSSO

Délégation de l'Aviation civile de Picardie
Aéroport de Beauvais-Tillé
60000 Beauvais

